

imposait sous peine de déportation la prestation du serment de fidélité à la Constitution civile et celle qui les vouait à la mort s'ils rentraient en France. (Voir p. 118, la condamnation à mort de l'abbé Coünan du Jardin, chanoine de Notre-Dame du Mur à Morlaix, exécuté à Saint-Brieuc, le 31 janvier 1794.)

Le sentiment qui animait juges et jurés révolutionnaires dans ces procès ecclésiastiques, c'était la haine du prêtre en raison de son ministère religieux et de son caractère sacré. A travers sa personne, c'est Dieu, c'est Jésus-Christ qu'ils poursuivaient de leur fureur sanguinaire. L'administrateur qui interrogeait l'abbé Cormeaux, le 15 septembre, lui reprochait de porter des images saintes, des objets de piété et des reliques dans lesquels ils voyaient des instruments destinés à "fanatiser les foules" (p. 48). Or, dans la bouche des terroristes, fanatisme était synonyme de catholicisme comme le déclarèrent brutalement les juges des carmélites de Compiègne et comme le faisait justement remarquer ce même abbé Cormeaux à un journaliste qui l'avait attaqué : "Je suis un fanatique ! J'ai offert ma démission motivée sur le prétexte ordinaire des prêtres fanatiques ? A Dieu ne plaise que je cherche ici à me justifier ! Le terme de *fanatique* dans cette circonstance n'a rien qui humilie notre amour-propre. Je m'en glorifierais même ! Car apparemment, M. le journaliste appelle fanatisme l'attachement aux principes de la conscience, de la justice, de la religion, attachement que rien ne doit ébranler, ni menaces, ni promesses, ni la crainte, ni la mort... On appelait fanatiques les martyrs, et depuis que les persécutions ont cessé on a souvent prodigué le nom de fanatiques à ceux qui soutenaient avec zèle la cause de Jésus-Christ."

Les hommes victimes de la persécution révolutionnaire avaient tellement conscience qu'ils étaient condamnés pour des raisons